

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2025 à 19H à la salle des fêtes
de Sury en Vaux**

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, RIMBAULT Jean-Claude, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. LEJUS Bertrand
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir M. DELESGUES Christian
Mme BIGNON Océane a donné pouvoir M. GODON Patrick
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Mme BEGUE Carole

M. THIROT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 27 février est approuvé à l'unanimité.

M. SCOUPE indique qu'initialement, l'arrêt du PLUi aurait dû être voté lors du présent conseil tout comme l'arrêt du RLPi, des périmètres des abords et des cartes communales. Cela représentait trop de points donc le prochain conseil sera consacré principalement à ces points. M. SCOUPE rappelle que les mairies ont été destinataires d'un courrier du Sénat sur l'évolution des ZAN et ses attendus. Il ajoute que cela n'a aucune incidence pour le territoire, cela ne change rien.

L'arrêt du SCOT devrait intervenir d'ici 10 jours, le SRADDET ne bouge pas, le SCoT non plus.

I-ADMINISTRATION GENERALE

I-1) Présentation de l'office de tourisme sur le budget de l'EPIC et le projet d'amélioration et de revalorisation du site de la Grange Pyramidale à Vailly sur Sauldre

M. PABIOT indique que le site de la grange pyramidale appartient à la communauté de communes. Pour permettre d'effectuer les démarches concernant les travaux et les demandes de subvention, le conseil communautaire doit autoriser le président à signer les documents s'y afférant.

19h13, arrivée de M. LEGER et M. FONTAINE.

Présentation du budget de l'EPIC par Mme FERRE Marie-Solange, présidente.

Le résultat de l'exercice est négatif (- 47 000€) car les recettes estimées étaient supérieures à la réalité à cause notamment des visites de la tour des fiefs qui n'ont plus lieu en 2024 et au Croisi Europe soit une perte de 10 700 €.

La vente des produits de la boutique n'est pas à la hauteur des prévisions. 8 000 € ont réalisés sur 2024 avec 8 000 € en attente de régularisation avec la trésorerie.

Les charges de personnel ont augmenté suite à la taxe sur les salaires qui impactent fortement le budget et aux heures qui ont été rémunérées suite à l'embauche de salariés en charge de la communication et de la promotion touristique.

L'objectif de l'office de tourisme est de faire du Grand Sancerrois une grande destination.

Mme FERRE indique qu'en termes d'investissement, plusieurs projets vont être réalisés ; en dehors de la réhabilitation du site qui coûte cher, des QR codes seront installés le long du canal pour donner des informations.

Le site internet sera complètement refait pour un coût de 30 000 €

En 2024 l'achat de 10 vélos électriques a été effectué mais avec les recettes qu'à partir de juillet des travaux de réaménagement ont été effectués à l'étage de l'office de tourisme pour 32 000€.

Les travaux de réhabilitation du site de la grange s'élèveront à 31 000€ et une demande de financement de 80% par les fonds LEADER va être demandée. Le projet pour la grange est de réaliser un aplanissement à l'intérieur du bâtiment afin de louer le site pour des cocktails, des mariages ...Si le fonds leader n'est pas obtenu, il n'y aura pas de possibilité de faire les travaux.

Mme FERRE ajoute « le territoire vaut le coup ! il faut 3 ans pour parvenir à devenir grande destination ».

Mme FERRE regrette « la boutique est belle mais les gens n'achètent pas. Nous croyons plus en la commercialisation car de nouveaux produits seront mis en place. » Elle remarque que l'office de tourisme s'était engagé à ne pas demander d'augmentation de la subvention de la CDC en 2025, c'est le cas : la demande de subvention s'élève comme en 2024 à 330 000 euros.

M. PABIOT demande au conseil communautaire de se positionner sur le projet de réhabilitation du site de la grange : il est approuvé à l'unanimité.

I-2) CRST 2022-2028 : bilan à mi-parcours

Le comité syndical du Pays Sancerre Sologne a validé le bilan à mi-parcours du CRST. La communauté de communes Sauldre et Sologne, la ville d'Aubigny sur Nère et notre CDC sont signataires de ce bilan.

M. PABIOT rappelle les chiffres :

- Dotation initiale : 6 760 000 €
dont 1 000 000 € Fonds Sud
- Taux d'engagement : 37,09 %
soit 2 506 985 €
- Montant des investissements générés :
10 574 300 € (sans projets bailleurs sociaux)
- Taux de mandatement : 61 %
soit 1 541 380 €

66 dossiers

Le bilan à mi-parcours est approuvé à l'unanimité.

II-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

II-1) Désaffectation de la parcelle ZE 376 (Belleville-sur-Loire) mise à disposition de la CdC lors du transfert de compétence des zones d'activités économique

Depuis 2017, dans le cadre du transfert de compétence relatif aux zones d'activités économiques, la parcelle cadastrée ZE 376, située sur la ZAE des Grands Champs, sur la commune de Belleville-sur-Loire, avait été mise à disposition de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire. En effet, la zone d'activité n'a jamais été transférée en pleine propriété à la CDC mais simplement mise à disposition. Pour acter un transfert en pleine propriété de ces dites zones il aurait fallu effectuer des transactions financières.

Toutefois, cette parcelle ne répond plus aux objectifs de développement économique poursuivis par l'intercommunalité. Cette parcelle contient en effet un talus que le propriétaire de la parcelle voisine (personne privée) souhaite acquérir, sans objectif de développer une activité économique.

Après analyse de la situation et au regard de son usage actuel, il est proposé aux conseillers communautaires de procéder à sa désaffectation de la parcelle ZE 376 afin qu'elle puisse être réintégrée dans le domaine privé de la commune de Belleville-sur-Loire. Ainsi, ensuite la commune de Belleville sur Loire pourra procéder à la vente de ladite parcelle auprès du futur acquéreur.

M. PABIOT rappelle que les zones d'activités économiques relèvent d'une compétence de la CDC. Or 3 zones avaient été identifiées par l'état selon un « faisceau d'indices » : Léré, Belleville et Vailly.

La compétence étant obligatoire, la CDC aurait pu acquérir les zones et les intégrer à son actif mais cela n'a pas été envisagé car les zones sont communales ; elles ont donc été laissées aux communes. Ces zones n'occasionnent pas de frais de fonctionnement. Il a été décidé qu'en cas de vente, la CDC procède à ladite vente mais rétrocède le montant à la commune.

Pour le cas présent, la vente est un peu particulière puisqu'elle concerne un talus. M. PABIOT demande donc au conseil communautaire de déclasser le talus pour le rendre à la commune de Belleville qui pourra ainsi le vendre.

M. VAN DER PUTTEN précise que le terrain correspond à un merlon qui ceinture une propriété. A l'époque ce merlon avait été réalisé pour isoler la propriété de l'entreprise voisine de location de buggys. Des arbres ont été plantés sur le haut du merlon. Le propriétaire de la parcelle voisine entretient déjà la parcelle en question. Il s'agit de régulariser la situation.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

II-2) Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise (8 150€) pour l'EURL GODON pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour son laboratoire de production

Mme AUDRY indique que Monsieur GODON est originaire du territoire. Depuis 1988, il a travaillé dans différents restaurants et a décidé de poursuivre sa carrière en région Parisienne. Son poste a évolué au fur et à mesure des années, passant de commis de cuisine à second pour finir chef de cuisine. Entre 2000 et 2003, il a été responsable traiteur pour de grandes entreprises. Son envie de se mettre à son compte a toujours été présente tout au long de sa carrière mais il ne trouvait pas l'occasion pour le faire.

Depuis 2019, M. GODON a pu travailler comme chef de cuisine dans différents restaurants du secteur (Bistrot d'Anatole à Cosne sur Loire et au Well'in Green à Saint-Satur).

Aujourd'hui, M. GODON a estimé que c'était le bon moment pour lancer son projet de traiteur/chef à domicile et d'installer son activité sur la commune de Boulleret. Il proposera notamment une carte avec des plats sur mesure pour des événements de groupes et aussi pour les particuliers en étant chef à domicile.

Il aura son laboratoire dans un local qui lui appartient (via une SCI) d'une surface d'environ 50 m². Les travaux et l'aménagement seront supportés par la EURL GODON.

Raisons/motivations du projet :

- Création d'un laboratoire pour produire et stocker les plats ;
- Développement d'une activité pour laquelle la demande est présente sur le secteur

Nature de l'opération :

Travaux de réhabilitation et de transformation d'un bâtiment.

Détail de l'opération :

Création d'un laboratoire de 50m² adapté à l'activité de traiteur pour répondre à une demande présente sur la région.

Coût détaillé du projet :

Libellé des principaux lots de travaux (ou coûts d'acquisition)	Fournisseur ou prestataire	Montant H.T	Date prévisionnelle de passation de la commande
Aménagements extérieurs	MARTIGNON 1 FILS	7 333 €	01/03/2025
Aménagement du local	ERIC GAUCHER	74 187 €	01/03/2025
Matériels professionnels	METRO	28 895 €	01/03/2025
Montant total HT prévisionnel du projet		110 415 €	
Montant total HT prévisionnel subventionnable		81 520 €	
		81 520 €	

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Travaux	81 520 €	Apport en capital	2 000 €
Achat de matériel	28 895 €	Apport en CC	20 000 €
Frais de création	2 000 €	Prêt(s) bancaire(s)	105 500 €
		Initiative Cher	15 000 €
Trésorerie	38 235 €	Aide à l'immobilier CDC Pays fort Sancerrois Val de Loire	8 150 €
Total dépenses	150 650 €	Total ressources	150 650 €

L'EURL GODON est éligible à 8 150€.

Ce dossier a reçu un avis favorable lors de son passage en Comité Initiative Cher le 27/03/2025.

La commission Développement Economique a également émis un avis favorable le 31/03/2025.

Mme AUDRY indique que dorénavant, à l'image des dossiers présentés ce jour en conseil communautaire, les dossiers seront plus complets avec notamment le plan de financement.

19h32, arrivée de M. RENAUD.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide à l'immobilier de 8 150€ au profit de L'EURL GODON pour la réhabilitation d'un bâtiment existant pour en faire son laboratoire de production.

II-3) Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise (12 000€) pour la SCI GONET LACROIX pour la construction d'un nouveau bâtiment

Créé par Guillaume LACROIX en mars 2014, la tonnellerie évolue en 2022 avec l'arrivée de Paul GONET en tant que co-gérant. Cette collaboration entre les deux amis tonneliers de formation et passionnés par leur métier a donné une nouvelle dimension à l'entreprise.

Aujourd'hui la tonnellerie GONET LACROIX poursuit ses efforts pour parfaire son mode de fabrication et rester au plus près des attentes de ses clients. Elle fabrique des tonneaux de 114 L à 600 L de manière artisanale. Le cintrage se fait au feu ainsi que la cuisson afin de révéler les arômes du bois dans les vins.

La clientèle se situe principalement sur tout le Val de Loire, cependant l'entreprise travaille avec la plupart des vignobles français (Champagne, Bourgogne, Rhône, Languedoc...). Un agent les représente également dans le Bordelais et en Espagne.

Concurrence :

- Tonnellerie Berthomieu/Ermitage – la Charité sur Loire
- Tonnellerie Lagrange – Murlin
- Tonnellerie Atelier Centre France – Sancoins
- Tonnellerie Gauthier Frères – Menetou Salon
- Tonnellerie du Val de Loire – Mont Prés Chambord

La tonnellerie est la seule de toute la région Centre à fabriquer des contenants en bois (Cuve et Foudre) de 1000 Litres à plus de 6000 Litres.

Actuellement, elle loue un local à Saint-Bouize mais celui-ci n'est plus adapté à l'activité car le manque de place empêche de prendre un second salarié afin de se développer.

Raisons/motivations du projet :

- Permettre aux salariés de travailler dans des conditions optimales
- Recruter, augmenter la productivité et la diversifier.

Nature de l'opération :

Construction d'un nouveau bâtiment sur la commune de Crézancy-en-Sancerre.

Détail de l'opération :

Création d'un atelier de plain-pied d'une surface de 1550 m² composé d'un espace garage, d'un espace bureau et d'un espace de production. L'objectif est de pouvoir augmenter le chiffre d'affaires à court terme d'environ 20 %, de créer à court terme un poste de production supplémentaire équivalent plein temps (3 postes à moyen terme).

Coût détaillé du projet :

Libellé des principaux lots de travaux (ou coûts d'acquisition)	Fournisseur ou prestataire	Montant H.T	Date prévisionnelle de passation de la commande
Achat du terrain	Commune de Crézancy	37 894 €	01/03/2025
Assainissement	Terres & Cendres du Berry	11 800 €	01/03/2025
Charpente	Gérard FLEURIER	389 819,48 €	01/03/2025
Couverture	Gérard FLEURIER	138 763,64 €	01/03/2025
Electricité	MARGUERITAT Joël	88 441 €	01/03/2025
Maçonnerie	ECB	355 562,45 €	01/03/2025
Menuiserie	Menuiserie LAUVERJAT	61 777 €	01/03/2025
Platerie/peinture	Raphaël COTTAT	7 917 €	01/03/2025
Plomberie	BONNET Fabrice	16 115,76 €	01/03/2025
Portes	SARL BLOIS FILS	36 596 €	01/03/2025
Vrd	Robineau	241 891,73 €	01/03/2025
Escalier	TORCHON Jérôme	4 000 €	01/03/2025
Montant total HT prévisionnel du projet		1 390 577,90 €	
Montant total HT prévisionnel subventionnable		150 000 €	
		150 000 €	

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Achat du terrain	37 894 €	Prêt(s) bancaire(s)	1 441 133 €
Construction bâtiment	1 352 683 €	Financements publics (préciser)	
Honoraires notaire	4 200 €	Aide à l'immobilier CDC Pays fort Sancerrois Val de Loire	15 000 €
Etude de sol	2 000 €	-	
Honoraires Architectes	17 050 €	-	
Trésorerie	42 306 €		
Total dépenses	1 456 133 €	Total ressources	1 456 133 €

La SCI GONNET LACROIX est éligible à une aide de 15 000€.

Ce dossier a obtenu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 27/02/2025, ainsi que de la Commission Développement Economique le 31/03/2025. Toutefois, cette dernière a proposé d'abaisser l'aide à 12 000€ pour des raisons budgétaires afin de pouvoir plus facilement répondre aux demandes qui interviendront tout au long de l'année. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide à l'immobilier de 12 000€ au profit de la SCI GONNET LACROIX pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Mme CHOTARD précise que la signature de la vente a eu lieu quelque jours auparavant. Le projet sera ainsi concrétisé très prochainement.

II-4) Attribution d'une aide TPE (5 000€) pour la EI PIERRE EYSSIDIEUX (LE VALGICIEN) pour l'achat de matériels professionnels et le changement de son enseigne

Monsieur EYSSIDIEUX a repris le bar tabac de Veaugues fin 2024 (réouverture le 27/12/2024).

Lors de son installation dans les locaux, il a pu constater que plusieurs modifications devaient être apportées.

Il a notamment prévu de changer son enseigne et de modifier la hotte de la cuisine afin de proposer de la petite restauration.

Malheureusement début janvier la chaudière a cessé de fonctionner, M. EYSSIDIEUX était donc dans l'obligation de la changer rapidement. Afin de ne pas bloquer son activité et ses investissements, une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (14/01/2025) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide.

Aujourd'hui, il se retrouve avec des frais supplémentaires et sollicite une aide auprès de la Communauté de Communes pour l'accompagner dans ses changements.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Matériels professionnels	14 511 €	Auto-financement	17 321 €
Enseigne	2 810 €		
		Financements publics (<i>préciser</i>)	
Trésorerie	5 000	- Aide TPE	5 000 €
Total dépenses	22 321 €	Total ressources	22 321 €

La EI PIERRE EYSSIDIEUX est éligible à une aide de 5 000€.

Ce dossier a obtenu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 27/02/2025 et de la Commission Développement Economique du 31/03/2025.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à TPE de 5 000€ au profit de la EI PIERRE EYSSIDIEUX pour l'achat de matériel professionnel et le changement de l'enseigne.

M. PELE précise que proposer de la restauration était très important pour l'établissement. La hotte était indispensable ; il pourra sauver son activité.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de l'aide.

III- FINANCES

III-1) Approbation du CFU 2024 du budget annexe SPANC

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le CFU du budget annexe SPANC dont le détail a été envoyé en **annexe n°1** et qui se résume comme suit pour les résultats 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Investissement	1 850.40 €	1 418,09 €	-432,31 €
Fonctionnement	69 879,29 €	76 200,92 €	6 321,63 €

Voici les éléments de synthèse pour le réalisé 2024 :

129 diagnostics pour vente

59 contrôles de conception (V1)

50 contrôles de bonne exécution des travaux (V2)

433 contrôles de bon fonctionnement répartis de la façon suivante :

Concressault : 3

Léré : 1
 Saint-Bouize : 9
 Ste Gemme en Sancerrois : 8
 Santranges : 49
 Savigny en Sancerre : 121
 Sury Près Léré : 1
 Thauvenay : 20
 Villegenon : 105
 Vinon : 116

Mme MATTELLINI souligne la qualité de collaboration entre l'agent chargé du SPANC et MD Concept
 Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le CFU.

III-2) Approbation du CFU 2024 du budget principal

Mme RAIMBAULT propose au conseil communautaire d'approuver le CFU du budget principal dont le détail a été envoyé en **annexe 2** et qui se résume comme suit pour les résultats 2024 :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Investissement	967 429,15	766 396,38	-201 032,77
Fonctionnement	9 033 634,54	9 178 161,21	144 526,67

M. PABIOT précise qu'une partie (126 000€) sera reversée sur le budget GEMAPI. Il rappelle que jusqu'alors, la CDC n'avait pas de budget annexe GEMAPI. En 2024, la CDC a perçu la taxe GEMAPI mais n'a pas réalisé les dépenses pour lesquelles cette taxe avait été levée pour des raisons extérieures.

M. PABIOT remarque que le résultat de fonctionnement 2024, en retirant la part GEMAPI correspond donc à environ 18 000€ (144 526.67- 126 000). « 18 000€ d'excédent sur un budget de 10 millions ! » M. PABIOT ajoute que les dépenses qui ont été réalisées étaient connues (litige avec l'agent, CIAS) mais sans celles-ci la CDC aurait un excédent d'un million d'euros. « Maintenant que tout est réglé, ça ira mieux »

Le conseil communautaire approuve le CFU à l'unanimité.

III-3) Affectation de résultat 2024

Il est proposé l'affectation de résultat suivante pour le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Clôture 2023	Résultat cumulé 2024
Investissement	967 429,15	766 396,38	-201 032,77	-269 439,31	-470 472,08
Fonctionnement	9 033 634,54	9 178 161,21	144 526,67	662 182,70	806 709,37

Clôture 2023 fonctionnement :	962 883,59
Part affectée à l'investissement 2024	300 700,89
Résultat fonctionnement déduction faite 1068	662 182,70

Affectation résultat

RAR dépenses 2024	165 029,09
RAR recettes 2024	672 510,00
solde RAR 2024	507 480,91
besoin minimum 1068	
proposition 1068	
report excédent fonctionnement 002	806 709,37

Déficit investissement 001	470 472,08
report excédent investissement	

Les résultats du budget SPANC sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Résultat 2023	Résultat cumulé
Investissement	1 850.40 €	1 418,09 €	-432,31 €	5 454,19	5 021,88
Fonctionnement	69 879,29 €	76 200,92 €	6 321,63 €	33 380,37	39 702

Il est proposé l'affectation de résultat suivante pour le budget annexe SPANC :

Report excédent fonctionnement 002	39 702
Report excédent investissement 001	5 021,88

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-4) Vote du taux de la TEOM 2025

MME RAIMBAULT rappelle que la communauté de communes est compétente pour les ordures ménagères et en délègue la gestion au SMICTREM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers pour les anciens cantons de Léré, Sancerre et Vailly). C'est donc à elle que revient le pouvoir de voter le taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance le syndicat. Pour rappel, le taux de 2024 était de 16 % pour un produit attendu de 3 267 877 €.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Bases prévisionnelles 2025	Taux	Produit attendu
2025	20 424 230	16%	3 267 877 €

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le taux de TEOM à 16% pour l'exercice 2025 pour un produit attendu de 3 267 877 €.

Mme RAIMBAULT précise que le taux reste le même. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-5) Fixation du produit attendu de la taxe GEMAPI 2025

Mme MATELLINI rappelle que la taxe GEMAPI concerne la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est une taxe affectée, c'est-à-dire que son produit sert à financer uniquement les dépenses liées à GEMAPI.

Les dépenses qui peuvent être financées par la taxe sont : les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'entretien et à l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès qui y mènent, les charges de fonctionnement et d'investissement afférentes à la défense contre les inondations et contre la mer.

Le produit attendu doit être déterminé dans la limite de 40 € par habitant et doit être au plus égal à la couverture du coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI. Dans notre cas, il doit donc correspondre au montant des cotisations versées aux syndicats à qui la compétence est transférée ainsi qu'au montant des travaux en lien avec la GEMAPI. Pour l'exercice 2025, la répartition est la suivante : Vu la population INSEE de 2024 de 18 521 habitants,

- SIRVAA : le Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs affluents : cotisation demandée de **49 631,94 €**
- SMBS : Syndicat Mixte du Bassin des Sauldres : cotisation demandée de **18 887 €**
- Gestion des digues de Loire-adhésion PAIC/EPL : pour une année complète l'adhésion demandée sera de 100 783,32 €, étant donné que la plateforme fonctionnera à compter du 01/05/2025 et qu'il interviendra un

rattrapage financier suite à la hausse du coût de la plateforme, il est proposé de budgéter la cotisation d'une année complète soit **100 783,32 €**

- Surveillance des levées :vu le devis fourni par VEOLIA et en fonction de l'échange qui interviendra en avril pour voir l'organisation du plan de surveillance des levées il est proposé de prévoir un montant de **20 000 €**
- Vu les animations et le programme du PAPI pour l'année 2025 de **5 600 €**
- Vu la volonté de provisionner un montant de travaux sur le budget annexe GEMAPI pour les digues de Loire de **58 500 €**
- Soit un total de **253 402.26 € (contre 257 073,32 € en 2024) soit 13,68 €/habitants**

M. PABIOT ajoute qu'il fallait justifier à l'euro près le montant de la taxe.

Il ajoute que le transfert de propriété des digues pose des problèmes d'assurances et d'amortissement. Bercy indique qu'on ne peut amortir une digue car elle a une vie infinie. Des provisions peuvent être réalisées pour réaliser des travaux et pour régler des frais de fonctionnement. Les frais du PAIC 2024 n'ont pas été complètement réglés. L'estimation 2025 pour le PAIC devrait être de l'ordre de 120 000€ selon l'Etablissement Public Loire.

Le nouveau directeur de l'EPL a constaté que certaines dépenses n'avaient pas été comptées. 1 agent doit arriver en juin mais 3 sont prévus. Ces éléments ont des conséquences sur la taxe. M. PABIOT ajoute qu'il serait risqué de diminuer le produit attendu en raison de dépenses qui seront peut-être reportées car à l'inverse des travaux seront à réaliser à l'avenir. En effet, des provisions sont possibles. Le produit maximum attendu est de 800 000€ (calculé à raison de 40€ par habitant) mais la taxe est uniquement supportée par les entreprises et les propriétaires. M. PABIOT propose de provisionner « pour constituer du trésor en vue du décaissement ».

M. PABIOT précise qu'un devis a été transmis pour le plan de surveillance des levées avec un volet formation très coûteux. Cela sera revu.

Si les seuils de crue sont atteints, les maires seront responsables. Lors de son déplacement récent dans le département, le 1^{er} ministre a reconnu que personne ne peut dire juridiquement et économiquement où le transfert des digues mènera. Tous les travaux coûtent cher. M. PABIOT donne l'exemple de la tonte qui s'est élevée à 60 000€. « Ces provisions constitueront un matelas qui permettra d'amortir. »

M. PABIOT rappelle que les élus sont responsables en cas d'inondation.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-6 Vote du budget annexe GEMAPI 2025

Pour mémoire, il a été décidé de créer un budget annexe GEMAPI afin de bien isoler les dépenses et recettes liées à la GEMAPI.

Mme MATELLINI indique que le budget se compose des cotisations aux divers syndicats (SMBS, SIRVAA, EPL/PAIC). Pour rappel, du fait du montant de taxe GEMAPI prélevé en 2024 supérieur aux dépenses réalisées en 2024, il a été décidé de reverser 126 000 € du budget général vers le budget GEMAPI afin de bien isoler le montant de recettes liées à la GEMAPI.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget GEMAPI qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	379 402,26 €	5 600 €
Recettes	379 402,26 €	5 600 €

III-7) Vote des taxes additionnelles 2025

Il est proposé au conseil communautaire de voter le taux des taxes additionnelles 2025 sans augmentation de taux comparé à 2025. Seule la revalorisation des bases s'applique pour l'exercice 2025 :

	Taux 2024	Taux 2025	Bases 2025	Montant
Taxe foncière bâti	2,72%	2,72 %	33 121 000	900 891

Taxe foncière non bâti	8,37%	8.37%	3 552 000	297 302
Cotisation foncière des entreprises	3,28%	3.28%	20 718 000	679 550
Taxe habitation additionnelle	3,90%	3,90 %	6 404 000	249 756
Total				2 127 499 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux additionnels au titre de l'exercice 2025 comme indiqués ci-dessus.

III-8) Information sur le budget du CIAS

M. PABIOT indique que depuis la fusion, la CDC a versé 1 700 000 euros aux Foyers logements. Les recettes inscrites au budget du CIAS pour 2025 correspondent à 265 000€ de subventions de la CDC + 160 000€ qui ont été versées par la CDC en 2024 mais pas titrées par le CIAS en raison de l'absence de journée complémentaire pour les budgets dissous.

M. PABIOT rappelle que du matériel a été vendu par un commissaire-priseur. Il ajoute que les chambres froides du LEGTA ont été vendues en même temps.

Concernant les charges de personnel, à partir de novembre, les agents seront transférés au centre de gestion qu'il faudra rémunérer à hauteur de 150%.

Une décision modificative au budget devra avoir lieu dans l'année concernant des recettes supplémentaires que le trésor public a retrouvées suite à une erreur de reprise de résultats.

2 agents sont en phase de retrouver un emploi, 2 sont en arrêt maladie et 1 sera en retraite l'année prochaine. La situation financière sera plus facile en 2026.

M. PABIOT précise qu'il convient toutefois d'être vigilant car l'ARE peut être due si les gents en disponibilité reviennent.
« Mais l'on peut espérer que le montant inscrit pour les charges de personnel soit moindre. »

III-9) Répartition des subventions 2025

Action sociale :

Associations	Montant 2025	Montant 2024	Montant 2023	Montant 2022	Montant 2021	Montant 2020
Crèche Troypoms	55 000 €	55 000€	55 000 €	68 000 €	60 000 €	60 000 €
Crèche BerryBambelle	60 000 €	63 000€	63 000 €	80 000 €	56 000 €	56 000 €
Crèche Jeux & Merveilles	76 000€	74 000€	74 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
Am Stram Ram-relais assistant maternel itinérant	7 000€	15 417 €	8 000 €	16 361 €	16 383 €	16 221 €
La Passerelle Berrichonne-épicerie sociale	13 000 €	13 000 €	10 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CIAS	300 000€	630 000€	170 000 €	290 000 €	170 000 €	70 000 €
Maison des jeunes (Boulleret)	80 000€	60 000 €	45 000 €	44 000 €	42 000 €	40 000 €
Relais des Kangous	5 030 €	204 €		9 900 €	11 480 €	9 075 €
Kangouroule-halte-garderie itinérante	13 036€	12 986 €	3 238.24	6 889 €	26 639,20 €	26 500 €
Total	609 066 €	923 607€	443 238.34€	611 150€	478 502,20€	373 796€

Tourisme :

Associations	Montant 2025	Montant 2024	Montant 2023	Montant 2022	Montant 2021	Montant 2020
EPIC-Office de tourisme du Grand Sancerrois	330 000€	330 000€	320 000€	350 000 €	300 000 €	350 000 €
Amicale laïque la Chapelle Saint Ursin-VTT FFC	500 €	0	1 000 €		18 650 €	19 000 €
Total	330 500 €	330 000€	321 000 €	350 000 €	318 650 €	369 000 €

Culture :

	Montant 2025	Montant 2024	Montant 2023	Montant 2022	Montant 2021	Montant 2020
Associations de la saison culturelle	22 000€	22 000€	23 450 €	22 000 €	22 970 €	24 000 €
Communes partenaires de La saison culturelle	3 000€	3 000 €	4 000 €		2 000	1 500

Autres

Associations	Montant 2025	Montant 2024	Montant 2023
ASER- Boucles saisonnières	15 000 €	15 000€	6 175 €
Total	15 000 €	21 000€	10 175

M. PABIOT indique qu'il conviendra de se positionner pour les boucles saisonnières car la CDC arrive à la fin de son engagement à l'issue de la phase expérimentale.

Il ajoute qu'un montant « divers » a été inscrit au budget pour 11 704€. 1 730€ pourraient être utilisés pour prendre des actions de l'abattoir de Cosne. M. PABIOT s'est entretenu avec d'autres CDC. Un courrier leur a été envoyé. Toutes les CDC prennent des actions. L'abattoir est important pour les éleveurs du territoire de la CDC. Des explications seront données en conférence des maires.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la répartition des subventions 2025.

III-10) Autorisation de programme et crédit de paiement pour le projet de la Balance pour l'exercice 2025

Une autorisation de programme et crédit de paiement a été votée en 2022 pour le projet de réhabilitation du gîte et camping de la Balance.

La prévision pour 2024 n'a pas non plus été exécutée du fait que les travaux n'ont démarré qu'en décembre.

Il convient donc annuellement de revoir l'autorisation de programme pour indiquer les crédits correspondant au budget. Il est proposé de modifier l'autorisation de programme comme indiqué ci-dessous en lien avec le nouvel échéancier transmis par la SEM TERRITORIA.

Budget total

Dépenses	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Crédit de paiement	476 000 €	0	0	1 040 000		1 516 000 €

Recettes	2022	2023	2024	2025	2026	Total
DETR	0	147 458	0	343 967		491 425
Contrat territoire			0		300 250	300 250
Région				72 500		72 500
FCTVA						

Prêt relais				300 250		
Total	0	147 458	0	716 717	300 250	1 164 425 €

M. PABIOT ajoute que la CDC ne percevra ses subventions du contrat de territoire qu'en 2026 alors qu'elle en a extrêmement besoin. En effet, la trésorerie de la CDC a beaucoup fondu. Il sera nécessaire d'avoir recours à un prêt relais en attendant les subventions d'autant qu'on ne sait pas à quel moment de l'année le département versera. « Les entreprises, elles, devront être payées sans attendre ». Le recours à un prêt génère des dépenses supplémentaires avec les intérêts. « Ce sont 2 contrats de territoire qui sont concernés ».

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-11) Vote du budget annexe SPANC 2025

Vous trouverez en annexe 5 le budget annexe du SPANC pour l'exercice 2025 qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	162 920 €	5 638.38€
Recettes	162 920 €	5 638.38€

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe du SPANC pour l'exercice 2025.

Mme MATTELLINI indique que les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de mobilier et de matériel de bureau.

En fonctionnement, les coûts qui étaient auparavant intégralement supportés par la CDC sont en partie pris en charge sur le budget du SPANC.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-12) Demande de subvention CAF

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter des financements auprès de la CAF aussi bien pour les projets de fonctionnement que d'investissement suivants :

- Inclusion des enfants ALSH 2025

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Emploi animateur supplémentaire	5000 €	Subvention CAF	4000 €	80 %
		Autofinancement	1000 €	20 %
Total	5000		5000 €	100 %

- Transport des enfants vers les ALSH pour l'été 2025

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Prestation ISAGROUP/trajectoire+ minibus	3250 €	Subvention CAF	4000 €	80 %
Charge de personnel	1768 €	Autofinancement	1018 €	20 %
Total	5018 €		5018 €	100 %

- Organisation d'une journée à destination des familles

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
----------	------------	----------	------------	------

Achat alimentaire	750 €	Subvention CAF	3400 €	78 %
Prestation extérieure	3578 €	Autofinancement	928 €	22 %
Total	4328 €		4328 €	100 %

- Aménagement des salles de vie de l'ALSH de Saint Satur

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat mobilier	11373 €	Subvention CAF	9000 €	80 %
		Autofinancement	2373 €	20 %
Total	11373 €		11373 €	100 %

- Achat de matériels pour la mise en place de nuitées de l'ALSH de Vailly

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat matériel	4559 €	Subvention CAF	3600 €	79 %
		Autofinancement	959 €	21 %
Total	4559 €		4559 €	100 %

- Installation d'un sol amortissant crèche Troypom's Boulleret

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Sol amortissant + pose	9267 €	Subvention CAF	7400 €	80 %
		Autofinancement	1867 €	20 %
Total	9267 €		9267 €	100 %

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-13) Vote du budget principal 2025

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget principal 2025 joint en annexe 6 et qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 827 928,74 €	2 448 035,50 €
Recettes	9 827 928,74 €	2 448 035,50 €

Mme RAIMBAULT indique que son objectif était de maintenir les dépenses de fonctionnement au même niveau que 2024, sans les augmenter.

M. PABIOT indique qu'il y a une modification concernant la dotation d'intercommunalité qui est supérieure de 8 455€ comparé au budget prévisionnel transmis.

Mme RUELLE Thérèse demande ce qu'il en est du bâtiment des impôts qui doit devenir le siège de la CDC.

M. PABIOT répond qu'il a reçu un courrier mais les travaux à réaliser s'élèvent à 200 000€, somme que la CDC n'a pas. Il rappelle que les 400 000€ versés à l'agent et les 600 000€ des Foyers Logements ont mis à mal le budget de la CDC.

Il ajoute : « je ne serai pas le Président qui augmentera les impôts pour le siège ou qui fera un emprunt pour ces travaux. »

Concernant les dépenses d'investissement, les enquêtes publiques sont inscrites pour le PLUi et RLPI ainsi que l'avenant qui avait été validé, le PLUi est coûteux.

100 000 euros de nouveaux crédits sont destinés aux aides aux entreprises.

Suite aux visites médicales, les fauteuils des agents devront être remplacés.

M. PABIOT constate que le budget présenté est le dernier de la mandature. « On a achevé ce que nous devons faire. Pour les années à venir, les recettes permettront d'investir de façon plus importante : en effet, le litige avec l'agent a été réglé, le Foyer logements a fermé.

Le conseil communautaire approuve le budget à l'unanimité.

Mme RAIMBAULT remercie les agents pour le travail effectué.

Questions diverses

- 24 avril 2025 : Conseil communautaire à Savigny portant sur le PLUi et le RLPI
- 15 mai 2025 : conférence des maires avec les sujets suivants : abattoir, PICS, épicerie sociale et recomposition du conseil communautaire à la place du conseil communautaire de mai
- Le président du SDE rappelle l'importance d'assister aux réunions afin d'atteindre le quorum

- Culture

Mme CHOTARD souhaite faire un point sur le 1er trimestre de la saison culturelle :

« La semaine dernière nous avons eu la chance de pouvoir assister à 2 représentations de Carmen à Boulleret Vendredi à St Satur samedi, le mercredi ce fut un récital piano et voix avec une soprano Anna Gusci et Matteo pianiste et metteur en scène de ces tous ces spectacles au Noyer et jeudi un opéra a été présenté à Léré à 120 élèves. »

Mme MILLERIOUX ajoute que les écoles de Jars et le Noyer ont participé en réalisant des dessins qui composaient le décor sur le thème du carnaval des animaux. « Ce fut un très beau moment ».

Pour l'ensemble de ces représentations nous arrivons à 600 spectateurs. J'insiste sur la qualité de ce qui nous a été présenté : Anne Choi qui jouait le rôle de Carmen est mezzo soprane et chante régulièrement à l'opéra Garnier. Certes c'est une proposition un peu exigeante mais quand j'ai des retours tel que « je ne connaissais pas, ça m'a plu, cela m'incite à aller vers l'opéra », je me réjouis que nous ayons programmé ces soirées. »

M. BILLAUT ajoute que c'était un superbe spectacle. Cela lui a d'autant plus fait plaisir que beaucoup de gens découvraient l'opéra. Il indique l'importance du volet culturel de la CDC qui permet de faire découvrir des spectacles qui ne pourraient pas être programmés sans elle. Il remercie chaleureusement Mme CHOTARD et l'agent en charge de la culture. Il les remercie également pour la proposition faite aux habitants. M. PABIOT se réjouit que le but ait été atteint !

Mme CHOTARD reprend « Tout début mars le festival itinérant à travers le Berry « Feux Follets » s'installait à Vinon avec 2 très beaux textes « après les cerises » et « le petit prince » mis en scène par le grand douze. Marie-France, Maire de Vinon a fait ses débuts de comédienne pour « Après les cerises ». C'était une pièce très bien écrite et surprenante que nous reposerons peut être l'année prochaine si c'est possible car nous étions peu nombreux et elle mériterait d'être vue par plus de personnes. Nous étions 40 et 90 le samedi pour le petit prince. Ce festival a eu l'honneur d'être relayé sur France Inter dans l'émission Carnets de Campagne dans laquelle la troupe avait parlé de la 1ère édition à Ménétréol sous Sancerre.

Fin janvier les concerts de poche nous ont proposé un concert à cordes du groupe AKILONE à Menetou-Râtel. 150 personnes ont assisté à ce concert de grande qualité malgré la neige qui s'est invitée vers 19h. Les concerts de poche sont une valeur sûre. Le public est très fidèle, c'était la 4ème édition.

Des ateliers dans les écoles et EPHAD sont proposés en amont. Pour Feux Follets, des ateliers au centre de loisirs ont été organisés et pour l'opéra ce fut un spectacle pour certains primaires. J'ose croire que ces propositions permettent aux enfants de s'ouvrir vers le spectacle vivant très loin des expériences via un portable ou une tablette...

Un livret de la saison culturelle a été édité avec des imperfections dont nous avons totalement conscience et que nous corrigerons pour les futures éditions, mais il a le mérite d'exister. Merci à Virginie pour ce travail. Si vous n'en avez plus vous pouvez encore vous en procurer il en reste quelques-uns.

Merci de diffuser nos événements sur vos réseaux communaux une quinzaine de jours avant et de renouveler la parution jusqu'à la date du spectacle, je me permets de vous renouveler ma demande de diffuser l'affiche dans vos

commerces, vos agents où vous-même pouvez- vous vous charger de cette mission ? Nous avons acheté des encarts dans la voix du sancerrois et investi dans des banderoles mais votre participation reste essentielle.

Je remercie les maires et les membres des conseils municipaux qui sont venus nous soutenir par leur présence lors des représentations, je profite aussi de ce moment pour remercier les quelques membres de la commission Culture et surtout dire un grand merci à ma fidèle collaboratrice dans la réalisation de cette saison culturelle Véronique agent de notre CDC.

Elle est vraiment le lien entre tous les intervenants, Les écoles, les mairies, les associations, toujours à l'écoute, disponible.

Vraiment un grand merci.

Le prochain rendez-vous sera un concert de piano forte et violon dans l'église de Sancerre le vendredi 16 mai à 20h. Une rencontre avec les enfants scolarisés en primaire à Sancerre est prévue à 14h. Le piano forte est l'ancêtre du piano actuel. J'imagine que le son tend un peu plus vers le clavecin... »

- Aides aux entreprises

Mme AUDRY souhaite apporter la réponse à une question posée lors du précédent conseil : les entreprises qui ont perçu une aide ont l'obligation de rester sur le territoire et de maintenir l'activité pendant au moins 2 ans sinon, elles doivent rembourser.

20h42, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée